



Le CMC, quest-ce que c'est ?

Le Centre Mobilité Carrière, ou CMC, est un lieu ressources où chaque agent peut venir demander des conseils et s'informer en matière de mobilité et d'évolution de carrière. Le CMC doit aussi contribuer à l'animation de la politique de mobilité professionnelle de la collectivité. Pour cela, il s'appuie sur un réseau de conseillers mobilité au sein des directions, et proposera à votre attention des événements collectifs sur les questions de mobilité. Enfin, il contribuera au développement de partenariats avec des employeurs publics susceptibles d'offrir des opportunités de mobilité externe aux agents.

Ce lieu a été ouvert à la DRH, au 2 rue de Lobau, au rez-de-chaussée, le lundi 27 janvier 2014.

Le CMC - Pourquoi l'avoir créé ?

Dans l'enquête "Paris & moi", 2/3 d'entre vous ont exprimé de fortes attentes en termes de perspectives de carrière, de changement de poste ou de métier.

Ceux qui ont manifesté une forte envie de changer de poste ou de métier ont aussi exprimé, lors de cette enquête, qu'ils percevaient un certain nombre d'obstacles pour bouger (méconnaissance des postes disponibles, des métiers de la collectivité, difficulté des concours,...).

Ils ont souhaité que soient mis en place un service ou des outils pour être mieux conseillés, orientés, accompagnés.

Ce sujet a été traité avec vos représentants lors de la négociation de "l'accord-cadre sur les âges et générations", qui a prévu la création du CMC.

Le CMC - Qu'est-ce que j'y fais ?

Si vous vous interrogez sur la suite de votre parcours professionnels, le CMC vous accueillera et vous informera sur :

- les métiers et les conditions de la mobilité,
- les postes vacants et les bourses de mobilité dans les directions,
- les formations, les concours ou les examens professionnels.

Il pourra vous proposer un rendez-vous personnalisé pour faire le point sur :

- votre parcours,
- vos souhaits professionnels,
- vos envies d'évolution etc.

Il vous proposera des ateliers collectifs pour :

- la rédaction de CV,
- de lettre de motivation.

Le CMC - Comment recourir à ses services ?

Le CMC est ouvert de 9 à 17 heures les lundis, mardis et vendredis, et de 9 à 13 heures, les mercredis matins.

Vous pouvez vous rendre au CMC sans rendez-vous. Dans un deuxième temps, pour un entretien individualisé ou pour la participation à un atelier pratique, il sera nécessaire de vous préinscrire à l'accueil du CMC.

Si vous venez de votre propre initiative au CMC, votre visite devra se faire en dehors de votre temps de travail.

En revanche, si vous venez au CMC, sur recommandation de votre supérieur hiérarchique, de votre SRH, ou si l'équipe du CMC vous convie à un second RV, pour un entretien individualisé ou un atelier collectif, votre venue sera incluse dans votre temps de travail (temps de trajet compris). ■